

CERTIFICAT MÉDICAL ANNUEL PRÉALABLE A LA PRATIQUE DES SPORTS EN COMPÉTITION

Je soussigné, Docteur
(en lettres capitales ou cachet)

demeurant

certifie avoir examiné M, né le

demeurant

appartenant à l'association sportive

et n'avoir pas constaté à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique des sports suivants en compétition :

.....

A le 20.....

Signature du médecin :

N. B. – Lorsque le médecin ne reconnaîtra aucune aptitude au consultant, il ne délivrera pas de certificat.

Si le sujet présente un développement suffisant et une aptitude physiologique particulière (catégorie 1 de la classification médico-sportive), le médecin peut l'autoriser à pratiquer le sport dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure à sa catégorie normale. Pour ces autorisations, il convient de prendre connaissance des règlements propres aux fédérations, et d'utiliser la formule suivante pour établir le certificat :

Je soussigné, Docteur, certifie après avoir procédé aux examens prévus par la réglementation en vigueur que M est apte à pratiquer dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure le sport suivant en compétition sous toute réserve de modification de l'état actuel :

A le 20.....

Signature du médecin